

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 20 novembre 2023 à 19 h en la salle des comités et commissions, sous la présidence de M. le maire Mario Lemay, à laquelle sont présents les conseillères Josée Marc-Aurèle, Amélie Poirier, Lucie Bisson et les conseillers Sylvain Dubuc, Claude Dalpé, Christian Huard et Eric Faucher formant QUORUM.

Sont également présentes :

Mme Mélanie Brisson, directrice générale  
M<sup>e</sup> Alexandrine Gemme, greffière adjointe

Absence motivée :

Mme Sylvie Beaulieu, conseillère

---

---

La séance débute à 19 h 14.

## **23-492**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est **PROPOSÉ** par M. Eric Faucher  
**APPUYÉ** par M. Christian Huard

**RÉSOLU :**

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

#### **1. OUVERTURE**

1.1. Réflexion

#### **2. ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX**

23-492 2.1. Adoption de l'ordre du jour

#### **3. DIRECTION GÉNÉRALE ET MAIRIE**

#### **4. GESTION ADMINISTRATIVE**

23-493 4.1. Autorisation et engagement – Demande d'aide financière – Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains – Piste multifonction entre le rang de la Vallée et le boulevard Armand-Frappier

23-494 4.2. Autorisation de signature – Entente relative à l'ajout d'un service de transport collectif de Taxibus – Année 2024

#### **5. RESSOURCES HUMAINES**

#### **6. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES**

#### **7. FINANCES ET APPROVISIONNEMENTS**

#### **8. INFRASTRUCTURES**

#### **9. LOISIRS**

#### **10. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

#### **11. RÉGLEMENTATION**

- 
12.      **DOCUMENTS DÉPOSÉS**
  13.      **COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC**
  14.      **PÉRIODE DE QUESTIONS**
  15.      **LEVÉE DE LA SÉANCE**  
23-495    15.1.    Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**23-493**

**AUTORISATION ET ENGAGEMENT – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ACTIFS DANS LES PÉRIMÈTRES URBAINS – PISTE MULTIFONCTION ENTRE LE RANG DE LA VALLÉE ET LE BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER**

ATTENDU QUE le *Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains* (TAPU) vise à accroître la part modale des déplacements actifs en milieu urbain et à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux déplacements des personnes;

ATTENDU QU'en 2019, la Ville de Sainte-Julie a déposé, dans le cadre du programme précité, une demande d'aide financière visant à permettre l'implantation d'une piste multifonction entre le rang de la Vallée et le boulevard Armand-Frappier;

ATTENDU QUE, par lettre d'annonce datée du 2 juillet 2020, le ministre des Transports de l'époque, M. François Bonnardel, accordait à la Ville de Sainte-Julie une subvention de 375 000 \$ pour la réalisation de la piste multifonction;

ATTENDU QUE des contraintes environnementales et la nécessité d'obtenir des autorisations supplémentaires ont forcé le report du projet;

ATTENDU QUE la réalisation sera plus onéreuse qu'anticipée en raison de la présence d'un cours d'eau, nécessitant de transformer certaines sections de la piste multifonctionnelle traditionnelle en une passerelle sur pieux afin de limiter l'empiètement sur le littoral du cours d'eau;

ATTENDU QUE pour pallier les coûts supplémentaires à déboursier, la Ville de Sainte-Julie souhaite déposer une demande d'aide financière additionnelle, dans le cadre du même programme;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du *Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains* (TAPU);

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie doit respecter les lois et règlements en vigueur et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU QUE le projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme, est estimé à 1 915 000 \$, toutes taxes comprises, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 582 500 \$, ce montant excluant la somme de 375 000 \$ déjà accordée à la Ville de Sainte-Julie;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser une de ses représentantes à signer cette demande;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé  
**APPUYÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

D'autoriser la présentation et le dépôt d'une demande d'aide financière pour la réalisation d'une piste multifonction entre le rang de la Vallée et le boulevard Armand-Frappier dans le cadre du *Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU)*;

DE confirmer son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

DE s'engager à acquitter sa part des coûts admissibles, y compris tout dépassement de coûts;

DE certifier que la directrice générale est dûment autorisée à signer tout document ou entente, incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**23-494**

**AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE RELATIVE À L'AJOUT D'UN SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF DE TAXIBUS – ANNÉE 2024**

ATTENDU que l'Autorité régionale de transport métropolitain (ci-après « ARTM ») a pour mission de planifier, d'organiser, de financer, de développer et de promouvoir les services de transport collectif pour la région métropolitaine de Montréal;

ATTENDU que l'ARTM a compétence exclusive, en matière d'établissement des tarifs du transport collectif sur son territoire en vertu de la *Loi sur l'Autorité régionale de transport métropolitain*;

ATTENDU que pour accompagner les développements domiciliaires et commerciaux sur le territoire, la Ville de Sainte-Julie souhaite bonifier l'offre de transport actuelle;

ATTENDU que la bonification de l'offre consiste à ajouter deux nouvelles lignes de transport Taxibus, soit les lignes T-30 et T-34, et constitue une augmentation de service qui n'a pas été prévue dans l'offre de transport de l'ARTM pour l'exercice financier 2024;

ATTENDU que la Ville est disposée à accorder les crédits supplémentaires, non récurrents, requis pour financer cette augmentation de service particulière;

ATTENDU que l'ARTM convient directement avec le Réseau de transport métropolitain (exo) des modalités opérationnelles et financières pour assurer l'augmentation de service;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, l'entente intitulée « *Entente relative à l'ajout d'un service de transport collectif avec deux lignes de Taxibus T-30 et T-34 desservant Sainte-Julie pour l'année 2024* » à intervenir avec l'Autorité régionale de transport métropolitain, et à y apporter toute modification jugée nécessaire;

D'autoriser le trésorier à procéder au paiement des coûts d'exploitation des lignes T-30 et T-34 engendrés par la présente entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **23-495**

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson  
**APPUYÉ** par M. Eric Faucher

RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée à 19 h 16.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

---

Mario Lemay  
Maire

---

Alexandrine Gemme  
Greffière adjointe